



« Les Amis de Saint Brevin »

Association agréée par arrêté préfectoral
pour la protection de l'Environnement

SCE – M. BONARDOT

Objet : Comité de pilotage du Boivre du 14 décembre 2010

Vous trouverez ci-après nos observations sur la réunion du Comité de pilotage du 14 décembre 2010. En premier lieu, nous souhaitons vous préciser ce qui a conduit M. HAURY, maire de St Brevin les Pins et M. CHARRIER, président du SAH, à nous intégrer au Comité de pilotage. Depuis plusieurs années, de nombreux Brévinois se sont inquiétés des dégâts causés à notre plage par le déplacement en direction du Nord du lit du Boivre. Nous avons rencontré à plusieurs reprises M. HAURY et ses collaborateurs, ainsi que Mrs CHARRIER et de VILLEPIN, pour évoquer cette situation. Au vu de notre implication, M. HAURY a proposé notre participation au Comité de pilotage où nous sommes représentés par M. Pierre BRISSON, administrateur, qui connaît bien le problème en tant que riverain du Boivre, sis au 73 allée des cigales. De plus M. Brisson est expert en génie civil et en travaux maritimes, ce qui lui permet d'appréhender les sujets abordés par le Comité de pilotage.

Observations sur le comité de pilotage du 14 décembre 2010

SCE se préoccupe beaucoup de la migration des anguilles (loi oblige) mais ne s'inquiète que modérément des risques encourus par les personnes et les biens par inondation des riverains et dégradation de la plage. L'étude SCE a porté sur **2 axes** :

1. **L'aménagement de l'exutoire actuel**

Avantages : Les structures existantes

- Le circuit du Boivre est plus court
- Le sous-sol constitué de rochers permettra de fixer les ouvrages par micro pieux de faibles profondeurs
- L'ouvrage futur en prolongement de l'exutoire actuel ne défigure pas la plage.

Inconvénients : aucun

2. **Le réaménagement de l'ancien exutoire**

Avantages : aucun

Inconvénients : des travaux très lourds

- Dragage de l'ancien lit du Boivre (1,5 à 2 m de vase molle, dragues aspiratrices ?)
- Expropriation des riverains ou modification du tracé du Boivre
- Construction d'un pont allée des cigales
- Allongement du Boivre sur plus de 800mètres alors que l'idée a toujours été de le raccourcir, sa pente étant de 3 cm/km
- Terrassement de la dune sur plusieurs centaines de mètres linéaires et plusieurs dizaines de mètres de profondeur, avec destruction de la forêt dunaire.
- Risques pyrotechniques par la présence de mines ensevelies
- Exutoire à construire au milieu de la plage et non en extrémité comme l'exutoire actuel
- Fondation des ouvrages sur pieux plus profonds

Le coût financier de cette dernière solution devrait tendre à ne pas la retenir. En 1934, il était déjà envisagé de déplacer l'exutoire vers l'emplacement actuel mais son coût, malgré les aides du Ministère de l'agriculture, n'a pas permis de lancer les travaux.

Nos questions et avis :

- Est-ce que SCE a une obligation de résultat dans son choix technique ? *Réponse à nous communiquer SVP lors de la prochaine réunion le 1^{er} février 2011*
- Comité restreint
 - **D'accord** lorsqu'il y a pluralité de représentants pour une même entité
 - **Pas d'accord** si l'objectif est d'éliminer des représentants d'associations comme la nôtre. C'était nous pouvons le craindre, le projet de SCE qui à ce jour ne nous a toujours pas fait suivre le compte rendu de la Sous Préfecture. Nous avons du nous procurer ce document auprès du SAH.

Le 10 janvier 2011

Le président des ASB
Henry POINOT

l'administrateur en charge du dossier littoral aux ASB
Pierre BRISSON